

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

2 février 2006

SOMMAIRE

Agripro S.A., Buschrodt	11395	Invesco CE Fund, Sicav, Luxembourg	11423
Agripro S.A., Buschrodt	11395	Jacoby-Wampach, S.à r.l., Erpeldange (Ettelbruck)	11420
Array Holding Company S.A., Luxembourg	11378	Jacoby-Wampach, S.à r.l., Erpeldange (Ettelbruck)	11421
Array Holding Company S.A., Luxembourg	11378	Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxem-	
Array Holding Company S.A., Luxembourg	11378	bourg	11397
Array Holding Company S.A., Luxembourg	11378	Leofin Luxembourg S.A., Luxembourg	11419
Augesons Finance S.A., Luxembourg	11414	LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	11423
Aviapartner Group S.A., Luxembourg	11410	Lubeh Holding S.A., Luxembourg	11422
B.S. Quartz Engineering S.A., Rameldange	11396	Luxmin Trade S.A., Fennange	11422
B.T. Corporate Finance S.A., Luxembourg	11411	MEW, Messagerie Express Weiswampach S.A.,	
B.T. Corporate Finance S.A., Luxembourg	11412	Weiswampach	11403
Cavar S.A., Weiswampach	11400	MF 2, S.à r.l., Luxembourg	11400
Cirtel International S.A., Luxembourg	11413	MF 2, S.à r.l., Luxembourg	11403
Comptoir Produits Automobiles S.A., Diekirch ..	11379	Molitor Luxembourg S.A., Luxembourg	11415
DF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11404	New Tiger Consulting S.A., Luxembourg	11412
Durfen Investments S.A., Luxembourg	11379	Norrhors, S.à r.l., Luxembourg	11420
E.A. Holding (Luxembourg S.A.), Luxembourg ..	11416	Orifal Corporation S.A., Luxembourg	11414
E.L. Transports, S.à r.l., Soleuvre	11399	Padovan, S.à r.l., Luxembourg	11423
E.L. Transports, S.à r.l., Soleuvre	11399	Pneuct S.A., Luxembourg	11411
E.T.I. Lux, Etude Tuyauterie Industrielle Lux S.A.,		Rende Gerüstbau, GmbH, Remerschen	11395
Roeser	11416	Rende Gerüstbau, GmbH, Remerschen	11396
Eteamsys S.A., Luxembourg	11385	Sonia's, S.à r.l., Ettelbruck	11403
Euro-Action Management S.A., Luxembourg	11411	Substance, S.à r.l., Wiltz	11398
Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg	11421	Substance, S.à r.l., Wiltz	11398
Fidelity Investments Management Luxembourg		TECSUCO, Technical Supply Company S.A., Weis-	
S.A., Luxembourg	11424	wampach	11379
Fimassi Holding S.A., Luxembourg	11384	Tech Age S.A., Luxembourg	11409
Finproject S.A., Luxembourg	11410	Ternetwerke A.G., Luxembourg	11422
Gdansk Port Holdings S.à r.l., Luxembourg	11385	Transport Liquide International S.A., Troisvierges	11410
Gebelux S.A., Weiswampach	11400	Tyres Distribution International S.A., Weiswam-	
Homefield S.A.H., Luxembourg	11394	pach	11397
Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A.,		Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	11411
Luxembourg	11420	WP Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxem-	
International Luxembourg Trust S.A., Luxem-		bourg	11385
bourg	11415	Y.d.F, S.à r.l., Windhof	11398

ARRAY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.074.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 août 2005 au siège social de la société, que:

1. Monsieur Graham Wilson, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur François Manti démissionnaire avec effet immédiat.

2. Mademoiselle Louise Benjamin, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur Miguel Munoz démissionnaire avec effet immédiat.

3. La société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., ayant pour adresse L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de la société FIDUCIAIRE PREMIER S.A. démissionnaire avec effet immédiat.

4. Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089923.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ARRAY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089933.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ARRAY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089930.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ARRAY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089929.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

COMPTOIR PRODUITS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 102.959.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COMPTOIR PRODUITS AUTOMOBILES S.A.

Signature

(903201.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

TECSUCO, TECHNICAL SUPPLY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Luxembourg B 96.208.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TECNICAL SUPPLY COMPANY S.A.

Signature

(903202.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

DURFEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 111.057.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. Mr Andor Gerendas, company director, residing in Tattbyvägen 12, 133 34 Saltsjöbaden, Sweden, here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

by virtue of a proxy established in Luxembourg, on August 30, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DURFEN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Andor Gerendas, prenamed, three hundred and nineteen shares	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and twenty shares.	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.746;
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.747;
 - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
4. The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.
5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Andor Gerendas, administrateur de société, demeurant à Tattbyvägen 12, 133 34 Saltsjöbaden, Sweden, ici représenté par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DURFEN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Andor Gerendas, prénommé, trois cent dix-neuf actions	319
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.746;
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.747;
 - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2005, vol. 433, fol. 31, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(090177.3/242/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 août 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089857.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.090.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 juillet 2005 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Mr William P. Stewart (demeurant aux Bermudes) et Messieurs John A. Allison (demeurant aux USA), Mark Henderson (demeurant en Grande-Bretagne), et Wayne P. Chapman (demeurant aux Bermudes), à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006;
2. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période de un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089733.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ETEAMSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer.
R. C. Luxembourg B 100.787.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2005, réf. DSO-BJ00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 octobre 2005.

Signature.

(903205.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 110.646.

In the year two thousand five, the fourteenth day of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), here represented by Alessandra Bellardi Ricci, «Avocat à la Cour», residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Sidney, on October 14, 2005,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, the registration of which is currently pending with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares;
2. Conversion of the existing shares into Class A shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000.- (eleven thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) Class A Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 23,500.- (twenty-three thousand five hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) Class A shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and of 340 (three hundred forty) Class B shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

4. Subscription and payment of the share capital increase specified under item 3. above;
 5. Full restatement of the articles of association of the Company;
 6. Appointment of Mr Richard Timbs, Mr Gregory Osborne and Mr Bruno Bagnouls as new Class A Managers;
 7. Appointment of PricewaterhouseCoopers as statutory auditor of the Company.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares.

Second resolution

All and each of the existing five hundred (500) existing shares of the Company are converted into Class A shares with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000.- (eleven thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) Class A Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 23,500.- (twenty-three thousand five hundred Euro) by the issue of 100 (one hundred) Class A shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and of 340 (three hundred forty) Class B shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription of the Class A Shares and the Class B Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

- All the 100 (one hundred) Class A Shares are subscribed by the Sole Shareholder by a contribution in cash of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

- MOTOR TRADES ASSOCIATION OF AUSTRALIA SUPERANNUATION FUND PTY LIMITED in its capacity as trustee of the MTA A SUPERANNUATION FUND ABN 14 008 650 628 (MTAA), with registered office at Motor Trades Association House, 39, Brisbane Avenue, Barton, Australian Capital Territory 2600, subscribes for 170 (one hundred seventy) Class B shares by a contribution in cash of EUR 4,250.- (four thousand two hundred fifty Euro),

here represented by Mrs Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Sidney, on October 14, 2005;

- STATEWIDE SUPERANNUATION PTY LTD ABN 62 008 099 223 in its capacity as trustee of the STATEWIDE SUPERANNUATION TRUST ABN 54 145 196 298 (STATEWIDE), with registered office at 99, Gawler Place, Adelaide, South Australia 5000, subscribes for 85 (eighty-five) Class B shares by a contribution in cash of EUR 2,125.- (two thousand one hundred twenty-five Euro),

here represented by Mrs Alessandra Bellardi Ricci, prenamed,

by virtue of a power of attorney, given in Adelaide, on October 13, 2005;

- WESTSCHEME PTY LTD ABN 33 009 184 218 in its capacity as trustee of the WESTSCHEME FUND (WESTSCHEME), with registered office at 13th Floor, 251, Adelaide Terrace, Perth, Western Australia 6000, subscribes for 85 (eighty-five) Class B shares by a contribution in cash of EUR 2,125.- (two thousand one hundred twenty-five Euro),

here represented by Mrs Alessandra Bellardi Ricci, prenamed,

by virtue of a power of attorney, given in Perth, on October 13, 2005.

The said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This contribution of an aggregate amount of EUR 11,000.- (eleven thousand Euro) is entirely allocated to the share capital of the Company, which has been evidenced to the notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Meeting resolves on the full restatement of the articles of association which will henceforth read as follows:

Definitions:

Agreement means any shareholders' agreement the Shareholders and the Company may enter into from time to time in respect of DCT GDANSK S.A.;

Articles mean the articles of association of the Company;

A Share means a share designated an A share and otherwise bearing the characteristics of an ordinary share in the capital of the Company;

A Shareholder means a holder of A Shares;

Board means the board of managers of the Company;

B Share means a share designated a B share and otherwise bearing the characteristics of an ordinary share in the capital of the Company;

B Shareholder means a holder of B Shares;

Business Day means a day (not being a Saturday) on which trading banks are open for non-automated business in Sydney and in Canberra;

Business Plan means the business plan of DCT GDANSK S.A.;

Class A Manager means a manager of the Company proposed by the A Shareholder(s) and appointed by a general meeting of Shareholders;

Class B Manager means a manager of the Company proposed by the B Shareholder(s) and appointed by a general meeting of Shareholders;

Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended;

Company means GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l.;

Group in respect of an entity means all of the Related Corporations of that entity and, in respect of MACQUARIE, Group includes:

(a) a partnership or limited partnership in respect of which MACQUARIE has the right to exercise more than 40% of the votes exercisable at any meeting of partners of that partnership or limited partnership;

(b) a limited partnership in respect of which the general partner is a Related Corporation of MACQUARIE; and

(c) a fund or other entity under the management or joint management of MACQUARIE or any of its Related Corporation;

Group Company means DCT GDANSK S.A. and each of the subsidiaries of DCT GDANSK S.A., from the time that the Company first acquires shares in that company (directly or indirectly) until the time that the Company ceases to hold any shares in that company;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

MACQUARIE means MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A.;

Related Corporation of an entity means each company:

(a) which is a subsidiary of that entity;

(b) of which the entity is a subsidiary; or

(c) which is a subsidiary of a company of which the entity is also a subsidiary;

Share means a share in the capital of the Company;

Shareholder means each holder of Shares;

Shareholding means the number of Shares held by a Shareholder expressed as a percentage of the total number of Shares;

A body corporate (in this definition the first body) is a subsidiary of another body corporate if, and only if:

(a) the other body:

(i) controls the composition of the first body's board; or

(ii) is in a position to cast, or control the casting of, more than one-half of the maximum number of votes that might be cast at a general meeting of the first body; or

(iii) holds more than one-half of the issued shares capital of the first body (excluding any part of that issued share capital that carries no right to participate beyond a specified amount in a distribution of either profits or capital); or

(b) the first body is a subsidiary of a subsidiary of the other body.

Art. 1. Denomination

There exists among the subscribers and all persons and entities who may become Shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Object

The object of the Company is to invest in shares and other interests in DCT GDANSK S.A., and to manage such investment, including by exercising its rights and fulfilling its obligations under any Agreement.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share Capital - Shares

5.1. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 23,500.- (twenty-three thousand five hundred Euro), represented by 600 (six hundred) A Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and 340 (three hundred forty) B Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or as the case may be, by decision of the Shareholders meeting, in accordance with article 6 of the Articles.

5.3. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.4. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a single person as their representative towards the Company.

Art. 6. Shareholders / Shareholders' resolutions

The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholder meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than 50% of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least 75% of the Company's share capital.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by a board of managers consisting of a minimum of three and a maximum of five members, either Shareholders or not.

For so long as the A Shareholders hold more than 50% of the total number of issued Shares, they are entitled to jointly propose candidates from which three Class A managers must be appointed by the general meeting of Shareholders.

When the A Shareholders hold less than or equal to 50% for so long as they hold more than 25% of the total number of issued Shares, they are entitled to jointly propose a certain number of candidates from which two Class A managers must be appointed by the general meeting of Shareholders.

For so long as the B Shareholders hold more than 25% of the total number of issued shares, they are entitled to jointly propose candidates from which one Class B Manager must be appointed by the general meeting of Shareholders.

Each manager is eligible for re-election, but he or she may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general meeting of Shareholders.

Each manager newly appointed must deliver to the Company a written consent to act as a manager of the Company. Each manager who shall resign must deliver to the Company a written resignation.

7.2. In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 7 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager of the Company.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

7.3. Unless all the managers of the Company are present or represented and state that they have been informed on the agenda of the meeting:

(a) all the managers must receive at least 5 Business Days' notice in writing of a meeting of the Board which specifies the date, time and place of the meeting, subject of the resolutions to be considered at the meeting, and the other business to be transacted at the meeting; and

(b) the Board cannot pass a resolution or transact any business at a meeting of the Board unless notice of the subject of that resolution and that business was included in the notice of meeting.

Any manager may at any time convene a Board meeting.

7.4. No business may be transacted at a meeting of managers unless a quorum of managers is present at the time the business is dealt with.

The quorum for a meeting of the Board is at least two managers one of which must be a Class B Manager.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

If a quorum is not present at a Board meeting within 30 minutes of the time appointed for that Board meeting, the relevant meeting must be adjourned for a period of at least 5 Business Days. Managers must receive at least 5 Business Days notice in writing of such reconvened meeting with such notice otherwise in accordance with this article. If a quorum is not present at the adjourned meeting, any two managers of the Company constitute a quorum.

7.5. Each manager has one vote.

A resolution is deemed to be passed if all of the managers sign that resolution.

7.6. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

7.7. As long as the A Shareholders hold more than 50% of the total number of Shares, the Board will elect from among the Class A Managers a chairman. The appointment of the chairman takes effect immediately after the meeting of the Board at which the chairman was elected.

As long as the A Shareholders have the right to propose the chairman, the Board will remove the chairman and replace the chairman from among the Class A Managers. The removal of the chairman takes effect immediately after the meeting of the Board at which the chairman was dismissed and the replacement of the chairman takes effect immediately after the meeting of the Board at which the chairman was elected.

The chairman has no casting vote.

If the chairman is absent from a meeting of the Board, or is unwilling to act, the managers at the meeting may appoint any other Class A manager to act as chairman of the meeting.

Where the Class A Shareholders no longer have the right to appoint the chairman, the chairman can be appointed among all the managers.

7.8. All resolutions at meetings of the Board must be decided by a simple majority, except where a greater majority is required under the Articles or any applicable law to which the Company is subject.

All the Shareholders may require the Board to revert to Shareholders on any proposed resolution before the Board which the Board has not passed.

7.9. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 8. Financial Year

The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 9. Annual Accounts

Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 10. Statutory Reserve / Dividends

10.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

10.2. The Company must ensure that, and each Shareholder must use its reasonable endeavours to ensure that, profits of the Company are distributed to the maximum extent possible as dividends.

10.3. Profits of the Company must not be distributed and must be retained to the extent necessary:

(1) to ensure that the Company is able meet any capital adequacy or solvency requirements, and is able to pay its debts as and when they fall due; and

(2) to meet any capital expenditure or investment requirements specified in the Business Plan adopted by the managers.

10.4. If the Company:

(1) has profits that may be distributed as dividends; and

(2) is not permitted to distribute those profits under article 10.3.,

the Company may distribute those profits as dividends on condition that each Shareholder agrees to forthwith re-capitalise the Company for an equivalent amount.

Art. 11. Liquidation

The liquidation of the Company (if and when decided by the Shareholders) will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 12. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as new Class A Managers for an unlimited period of time:

Gregory Kenneth Osborne, banker, born on 22 June 1959 in Sydney, Australia, with professional address at 63, Middle Harbor Road, Lindfield, NSW, Australia 2070;

Bruno Bagnouls, company director, born on 9 May 1971 in Nancy, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Richard David Timbs, banker, born on 21 July 1969 in Sydney, Australia, with professional address at 6, Bourke Street, Blaxland, NSW Australia 2774.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as statutory auditor for an unlimited period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour d'octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sidney, le 14 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le

notaire soussigné, en date du 8 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

II. Que l'ordre du jour est comme suit:

1. Création de deux catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de Catégorie A et les parts sociales de Catégorie B.

2. Conversion des parts sociales existantes en parts sociales de Catégorie A;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.000,- (onze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (25 euros) chacune à un montant de EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (25 euros) chacune, et de 340 (trois cent quarante) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (25 euros) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionné au point 3. ci-dessus;

5. Refonte complète des statuts de la Société;

6. Nomination de M. Richard Timbs, M. Gregory Osborne et M. Bruno Bagnouls comme nouveaux Gérants de Catégorie A;

7. Nomination de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes de la Société.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de Catégorie A et les parts sociales de Catégorie B.

Seconde résolution

Toute et chacune des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société sont converties avec effet immédiat en parts sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 11.000,- (onze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (25 euros) chacune à un montant de EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et de 340 (trois cent quarante) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales de Catégorie A et des parts sociales de Catégorie B comme suit:

Souscription - Libération

- Toutes les 100 (cent) parts sociales de Catégorie A sont souscrites par l'Actionnaire Unique par un apport en espèces de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

- MOTOR TRADES ASSOCIATION OF AUSTRALIA SUPERANNUATION FUND PTY LIMITED en sa qualité de trustee de MTAA SUPERANNUATION FUND ABN 14 008 650 628 (MTAA), ayant son siège social à Motor Trades Association House, 39, Brisbane Avenue, Barton, Australian Capital Territory 2600, souscrit à 170 (cent soixante-dix) parts sociales de Catégorie B par un apport en espèces de EUR 4.250,- (quatre mille deux cent cinquante euros),

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sidney, le 14 octobre 2005;

- STATEWIDE SUPERANNUATION PTY LTD ABN 62 008 099 223 en sa qualité de trustee de STATEWIDE SUPERANNUATION TRUST ABN 54 145 196 298 (STATEWIDE), ayant son siège social au 99, Gawler Place, Adelaide, South Australia 5000, souscrit à 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B par un apport en espèces de EUR 2.125,- (deux mille cent vingt-cinq euros),

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi Ricci, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Adelaide, le 13 octobre 2005;

- WESTSCHEME PTY LTD ABN 33 009 184 218 en sa qualité de trustee de WESTSCHEME FUND (WESTSCHEME), ayant son siège social au 13th Floor, 251, Adelaide Terrace, Perth, Western Australia 6000, souscrit à 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B par un apport en espèces de EUR 2.125,- (deux mille cent vingt-cinq euros),

ici représentée par Madame Alessandra Bellardi Ricci, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Perth, le 13 octobre 2005.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport d'un montant total de EUR 11.000,- (onze mille euros) est entièrement alloué au capital de la Société. La preuve de ce versement a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Définitions:

Associé désigne tout détenteur de Parts Sociales;

Associé de Catégorie A désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A;

Associé de Catégorie B désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société;

Détention de Parts Sociales désigne le nombre de Parts Sociales détenu par un Associé exprimé comme pourcentages du nombre total de Parts Sociales;

Gérant de Catégorie A signifie tout gérant de la Société proposé par les Associés de Catégorie A et nommé par l'assemblée générale des associés;

Gérant de Catégorie B signifie tout gérant de la Société proposé par les Associés de Catégorie B et nommé par l'assemblée générale des associés;

Groupe en rapport avec une entité désigne toutes les Sociétés Liées rattachées à cette entité et en rapport avec MACQUARIE; Groupe inclut:

(a) une société ou société en commandite simple pour laquelle MACQUARIE a le droit d'exercer plus de 40% des votes à toute assemblée des associés de cette société ou cette société en commandite simple;

(b) une société en commandite simple dans laquelle l'associé commandité est une Société Liée; et

(c) un fonds ou autre entité qui est géré ou qui est géré en partie par MACQUARIE ou une des Sociétés Liées;

Jour Ouvrable désigne tous les jours (sauf les samedis) auxquels les banques sont normalement ouvertes à Sidney et à Canberra pour une activité non-automatisée;

Loi de 1915 désigne la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

MACQUARIE signifie MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 S.A.;

Pacte désigne toute convention d'associés que les Associés et la Société concluront de temps à autre en relation avec DCT GDANSK S.A.;

Part Sociale désigne une part sociale de la Société;

Part Sociale de Catégorie A désigne une part sociale désignée comme part sociale de catégorie A et qui présente par ailleurs les caractéristiques d'une part sociale ordinaire de la Société;

Part Sociale de Catégorie B désigne une part sociale désignée comme part sociale de catégorie B et qui présente par ailleurs les caractéristiques d'une part sociale ordinaire de la Société;

Plan d'Activité désigne le plan d'activité de DCT GDANSK S.A.;

Société désigne GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l.;

Société du Groupe désigne DCT GDANSK S.A. et chacune des ses filiales à partir du moment où la Société acquiert pour la première fois des actions dans cette société (directement ou indirectement) jusqu'au moment où la Société cesse de détenir des actions dans cette société;

Société Liée d'une entité désigne toute société:

(a) qui est une filiale de cette entité;

(b) dont l'entité est une filiale; ou

(c) qui est une filiale d'une société dont l'entité est aussi une filiale;

Statuts désigne les Statuts de la Société;

Une entité sociale (dans cette définition la première entité) est une filiale de cet autre entité sociale si, et seulement si:

(a) l'autre entité:

(i) contrôle la composition du conseil de la première entité; ou

(ii) est dans une position pour allouer ou de contrôler l'allocation de plus de la moitié du nombre maximum des votes pouvant être donnés dans une assemblée générale de la première entité; ou

(iii) détient plus de la moitié du capital social de la première entité (excluant toute partie de ce capital social qui n'a pas le droit de participer au-delà d'un certain montant à la distribution des profits ou du capital); ou

(b) la première entité est une filiale de la filiale de cette première entité.

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir Associés par la suite, une société à responsabilité limitée, avec la dénomination de GDANSK PORT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. Objet

L'objet de la Société est d'investir en actions et autres participations dans la société DCT GDANSK S.A., et de gérer cet investissement incluant l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses obligations sous quelque Pacte.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts Sociales

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 23.500,- (vingt-trois mille cinq cents euros), représenté par 600 (six cents) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 340 (trois cent quarante) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

5.2. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, sinon par décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 6 des Statuts.

5.3. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à une fraction des bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre des parts existantes.

5.4. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de désigner une seule et même personne pour se faire représenter auprès de la Société.

Art. 6. Associés / Résolutions d'Associés

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de 50% du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité des Associés représentant au moins les 75% du capital social.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois gérants et au plus cinq gérants, associés ou non.

Aussi longtemps que les Associés de Catégorie A détiennent plus de 50% du nombre total des Parts Sociales émises, ils ont le droit de proposer conjointement des candidats dont trois gérants de Catégorie A devront être nommés par l'assemblée générale des Associés.

Si les Associés de Catégorie A détiennent entre 25% et 50% du nombre total de Parts Sociales émises, ils ont le droit de proposer conjointement des candidats dont deux gérants de Catégorie A devront être nommés par l'assemblée générale des Associés.

Aussi longtemps que les Associés de Catégorie B détiennent plus de 25% du nombre total de Parts Sociales émises, ils ont le droit de proposer conjointement des candidats dont un gérant de Catégorie B devra être nommé par l'assemblée générale des Associés.

Les gérants sont éligibles pour une réélection, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution de l'Associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés.

Tout gérant nouvellement élu doit délivrer à la Société un consentement écrit d'agir en tant que gérant de la Société.

Tout gérant qui démissionne doit délivrer à la Société une lettre de démission écrite.

7.2. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 7.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la seule signature de tout gérant de la Société.

Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), la durée de la période de délégation et toutes autres conditions pertinentes de sa délégation.

7.3. Sauf si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés et confirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion:

(c) tous les gérants doivent recevoir au moins une convocation par écrit qui spécifie la date, le temps et l'endroit de la réunion 5 Jours Ouvrables avant la réunion du Conseil, sous réserve des résolutions prises à la réunion et toute autre question traitée lors de la réunion; et

(d) le Conseil ne peut pas prendre une résolution ou délibérer sur une question à une réunion du Conseil que si le sujet de cette résolution ou question était incluse dans la convocation de la réunion.

Tout gérant peut à tout moment convoquer une réunion du Conseil.

7.4. Aucune question ne peut être tranchée à une réunion des gérants sauf si un quorum de gérants est présent au moment où on délibère sur une question.

Le quorum pour une réunion du Conseil est d'au moins deux gérants dont un doit être un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également exprimer leur voix par voie téléphonique, à confirmer par écrit.

Si le quorum n'est pas présent à un Conseil endéans les 30 minutes du temps spécifié pour cette réunion du Conseil, la réunion en question doit être reportée pour une période d'au moins 7 Jours Ouvrables. Les gérants doivent recevoir une convocation par écrit au moins 5 Jours Ouvrables avant cette réunion reportée. Cette convocation doit être conforme à ce qui a été spécifié dans cet article. Si le quorum n'est pas présent à la réunion reportée deux gérants constituent un quorum.

7.5. Chaque gérant a un vote.

Une résolution est réputée être adoptée si tous les gérants signent cette résolution.

7.6. Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil peut aussi être passée par écrit dans quel cas elle doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et être signée par tout et chacun des gérants. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

7.7. Aussi longtemps que les Associés de Catégorie A détiennent plus de 50% du nombre total de Parts Sociales, le Conseil élira un président parmi les gérants de Catégorie A. La nomination de ce président prend effet immédiatement après la réunion du Conseil à laquelle il a été nommé.

Aussi longtemps que les Associés de catégorie A ont le droit de proposer le président, le Conseil pourra révoquer le président et le remplacer par un président choisi parmi les Gérants de Catégorie A. La révocation de ce président prendra effet immédiatement après la réunion du Conseil à laquelle il a été révoqué et le remplacement de ce président prendra immédiatement effet après la réunion du Conseil à laquelle il a été nommé.

Le président n'a pas de voix prépondérante.

Si le président n'est pas présent lors de la réunion du Conseil, ou ne veut pas agir, les gérants présents à la réunion peuvent désigner tout autre gérant de Catégorie A pour agir en tant que président lors de la réunion.

Si les Associés de Catégorie A n'ont plus le droit de nommer un président, le président peut être élu parmi tous les gérants.

7.8. Toutes les résolutions aux réunions du Conseil doivent être décidées par une majorité simple, sauf dans les cas où les Statuts ou toute autre loi applicable à laquelle la société est soumise requiert une majorité plus importante.

Tous les Associés peuvent demander au Conseil de se tourner vers les Associés concernant une question qui n'a pas été réglée par le Conseil.

7.9. Les gérants ne sont pas personnellement responsables en raison de leur fonction en relation avec tout engagement valablement conclu par eux au nom de la Société.

Art. 8. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. Comptes annuels

Chaque année, les comptes annuels au 31 décembre de la Société sont préparés et le Conseil de Gérance dressera un inventaire sur les actifs, créances et dettes de la Société.

Tout Associé peut examiner ledit inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 10. Réserves statutaires / Dividendes

10.1. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels de la Société, après déduction des dépenses générales, amortissements et dépenses représente le bénéfice net. Un montant égal à 5% du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne 10% du capital social de la Société. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Associés relativement à leur Détention de Parts Sociales. Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

10.2. La Société doit assurer, et chaque Associé doit raisonnablement s'efforcer à ce que les bénéfices de la Société soient distribués dans la mesure du possible comme dividendes.

10.3. Les bénéfices de la Société ne doivent pas être distribués et doivent être retenus afin que:

(1) la Société puisse assurer un capital social suffisant ou les conditions de liquidité, et être apte à payer ses dettes lorsqu'elles sont dues; et

(2) la Société puisse assurer le paiement de ses dépenses en immobilisation ou les besoins d'investissement tels que prévus dans le Plan d'Activité accepté par les gérants.

10.4. Si la Société:

(3) détient des bénéfices qui pourraient être distribués en tant que dividendes; et

(4) s'il n'est pas permis de distribuer sous l'article 10.3.,

la Société peut distribuer ces bénéfices comme dividendes à la condition que chaque Associé accepte d'immédiatement recapitaliser la Société pour un montant équivalent.

Art. 11. Liquidation

La liquidation de la Société (si décidée par les Associés) sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. Droit applicable

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux Gérants de catégorie A pour une période indéterminée:

Gregory Kenneth Osborne, banquier, né le 22 juin 1959 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle au 63, Middle Harbor Road, Lindfield, NSW, Australie 2070;

Bruno Bagnouls, administrateur de sociétés, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Richard David Timbs, banquier, né le 21 juillet 1969 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle au 6, Bourke Street, Blaxland, NSW Australie 2774.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 39, case 10. – Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094663.3/230/554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

HOMEFIELD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.387.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARQUESA S.A., société anonyme, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à L-8005 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding HOMEFIELD S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 20.387, a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1983, publié au Mémorial C, numéro 134 du 26 mai 1983 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juillet 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 42 du 9 janvier 2002.

II) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Que MARQUESA S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société HOMEFIELD S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de représentant de l'actionnaire unique, Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société HOMEFIELD S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur, la société MARQUESA S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société HOMEFIELD S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société HOMEFIELD S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires et à l'annulation par lacération des certificats d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

P. Frieders.

(094882.3/212/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

AGRIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.
R. C. Luxembourg B 96.912.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buschrodt, le 6 octobre 2005.

Signature.

(903203.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

AGRIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.
R. C. Luxembourg B 96.912.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buschrodt, le 6 octobre 2005.

Signature.

(903204.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

RENDE GERÜSTBAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.
H. R. Luxemburg B 63.600.

Im Jahre zweitausendfünf, den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Frank Molitor, im Amtssitz zu Düdelingen.

Sind erschienen:

1.- Sandro Rende, Gerüstbauer, geboren zu Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 28. November 1980, wohnhaft zu L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus, Inhaber von zehn (10) Anteilen der Gesellschaft RENDE GERÜSTBAU, GmbH, mit Sitz zu L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 63 600, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank Molitor, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf, am 10. März 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 419 vom 11. Juni 1998, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde unter Privathandschrift vom 27. Juli 1999, veröffentlicht im genannten Mémorial C vom 13. Januar 2000, Nummer 40, sowie gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank Molitor, mit dem Amtssitz zu Düdelingen, am 8. September 2003, veröffentlicht im genannten Mémorial C vom 22. Oktober 2003, Nummer 1097.

2.- Dennis Rende, Gerüstbauer, geboren zu Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 6. Februar 1979, wohnhaft zu L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus, Inhaber von neunzig (90) Anteilen der Gesellschaft RENDE GERÜSTBAU, GmbH.

Die Komparenten ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden.

Infolge einer zwischenzeitlich erfolgten Abtretung, hält Dennis Rende vorgeannt zukünftig einundfünfzig (51) und Sandro Rende vorgeannt, neunundvierzig (49) Anteile am Gesellschaftskapital.

II.- Sodann nehmen Dennis Rende und Sandro Rende, als alleinige Gesellschafter, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Sie nehmen die Demission der Geschäftsführerin Ingeborg Hoffmeister, geboren zu Völklingen (Bundesrepublik Deutschland) am 31. August 1953, wohnhaft zu D-66851 Hauptstuhl, Kreuzstraße 24, an und erteilen ihr Entlastung.

Zweiter Beschluß

Dennis Rende, vorgeannt, wird zum neuen Geschäftsführer ernannt für eine unbegrenzte Dauer.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Dritter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft wird von Remich nach Remerschen verlegt.

Vierter Beschluß

Artikel 3. der Satzung lautet fortan wie folgt:

«**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen».

Fünfter Beschluß

Die genaue Adresse der Gesellschaft lautet: L-5440 Remerschen, 104, Waistrooss.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Düdelingen in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Signé: S. Rende, D. Rende, Hoffmeister, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 895, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} septembre 2005.

F. Molitor.

(090204.3/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

RENDE GERÜSTBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Waïstrooss.

R. C. Luxembourg B 63.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} septembre 2005.

F. Molitor.

(090205.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

B.S. QUARTZ ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 34, Bounert.

R. C. Luxembourg B 75.362.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.S. QUARTZ ENGINEERING S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 34, Bounert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 269 du 19 avril 1999.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 15 mars 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 911 du 23 octobre 2001, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 75.362.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Kim Janssens, administrateur de sociétés, demeurant à L-6975 Rameldange, 34, Bounert,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à Châtillon (B). Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission du conseil d'administration.
2. Dissolution anticipée de la société.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un. Est nommé liquidateur: Monsieur Kim Janssens, administrateur de sociétés, demeurant à L-6975 Rameldange, 34, Bounert.

Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 810,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: K. Janssens, M. Goldenberg, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 septembre 2005, vol. 319, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2005.

A. Holz.

(090221.3/2724/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.127.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 septembre 2005 au siège social a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a pris note que M. Clifford De Souza (résident à New York) a démissionné le 6 décembre 2004.
2. L'assemblée a approuvé l'élection de M. David Vogel (résident à New York) aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.
3. L'assemblée a approuvé la réélection de MM. Jacques Elvinger (résident au Luxembourg), Peter Jan Kroon (résident en Suisse) et Nigel Fielding (résident au Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.
4. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG aux fonctions de réviseurs pour la période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089738.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 97.893.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2005, réf. DSO-BJ00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(903237.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

SUBSTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R. C. Luxembourg B 94.574.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2005, réf. DSO-BJ00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 octobre 2005.

Signature.

(903231.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

SUBSTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R. C. Luxembourg B 94.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2005, réf. DSO-BJ00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 octobre 2005.

Signature.

(903232.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

Y.d.F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof 5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.699.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yves de Fraiteur, administrateur de société, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein, détenteur de quarante (40) parts sociales.
- 2) Madame Maud Elby, gérante de magasin, épouse de Monsieur Yves de Fraiteur, demeurant à F-75116 Paris, 11, boulevard Lannes, détentrice de trente (30) parts sociales, ici représentée par Monsieur Yves de Fraiteur, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 octobre 2005.
- 3) Madame Pascale de Fraiteur, architecte d'intérieur, demeurant à F-75116 Paris, 11, boulevard Lannes, détentrice de quinze (15) parts sociales, ici représentée par Monsieur Yves de Fraiteur, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 octobre 2005.
- 4) Madame Sandra de Fraiteur, employée de magasin, demeurant à F-75116 Paris, 11, boulevard Lannes, détentrice de quinze (15) parts sociales, ici représentée par Monsieur Yves de Fraiteur, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 octobre 2005.

Les trois procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée Y.d.F., S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 70.699, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 728 du 30 septembre 1999, requièrent le notaire instrumentant d'acter:

- a) que la société Y.d.F., S.à r.l. a actuellement un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune;
- b) que Monsieur Yves de Fraiteur et Mesdames Maud Elby, Pascale et Sandra les de Fraiteur, préqualifiés, seuls associés, déclarent expressément procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet à ce jour, de la société à responsabilité limitée Y.d.F., S.à r.l.
- c) que la société n'a plus d'activités;
- d) que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société Monsieur Yves de Fraiteur;
- e) que Monsieur Yves de Fraiteur et Mesdames Maud Elby, Pascale et Sandra les de Fraiteur, préqualifiés, déclarent en outre que la liquidation de la société Y.d.F., S.à r.l. a été achevée et qu'ils déclarent assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute;
- f) que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années en la demeure de Monsieur Yves de Fraiteur à L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. de Fraiteur, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 2005, vol. 433, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 octobre 2005.

A. Weber.

(094709.3/236/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4435 Soleuvre, 14B, rue de la Croix.

R. C. Luxembourg B 91.537.

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Santioni, indépendant, né à Beggen, le 9 mai 1950, demeurant à D-66693 Mettlach-Saarhölzbach, 17, im Neuenland,

détenteur de quatre-vingt-dix (90) parts sociales.

2) Monsieur Gustave Dall'o, retraité, né à Luxembourg, le 18 avril 1947, demeurant à L-6783 Grevenmacher, 26, op der Heckmill,

détenteur de dix (10) parts sociales.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., avec siège social à L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 91.537, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 257 du 11 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 709 du 9 juillet 2004,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean, à L-4435 Soleuvre, 14B, rue de la Croix.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège de la société est établi à Soleuvre. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Santioni, G. Dall'o, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2005, vol. 433, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 octobre 2005.

A. Weber.

(094868.3/236/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

E.L. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4435 Soleuvre, 14B, rue de la Croix.

R. C. Luxembourg B 91.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(094869.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

11400

CAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 103.790.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903207.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

GEBELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 93.107.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903209.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

MF 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 108.985.

In the year two thousand five, on the fourteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

There appeared:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.981, having a share capital of EUR 12,500.-.

Here represented by Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 13, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l. is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name MF2, S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.985 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated June 28, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 9.1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

9.1. «The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the registered office of the Company or at any other place situated in Luxembourg which is indicated in the convening notice. Any decision of the board of managers taken in contradiction with the provisions of article 9 of the Articles should be considered ultra vires and as such should be declared void ab initio.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 9.5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

9.5. «Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of its members, provided that at least an A manager and a majority of the B managers of the Company agree on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.»

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 9.6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

9.6. «In cases of extreme urgency, the managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting pursuant to this provision and by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to remove article 9.7 from the Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge and to the extent applicable to accept the resignation of MANSFORD HOLDINGS PLC, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered under the number 2962339 (England and Wales) (Mansford), as A manager of the Company, with immediate effect, and to grant Mansford full discharge for the performance of its duties as manager of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration, effective as of the date hereof, the following persons as A managers of the Company:

- Mr. Gavin MacEchern, solicitor, born in London (United Kingdom), on March 7, 1944, residing at 45 Burnaby Street, London SW10 OPW, United Kingdom; and
- Mr. Paul Flood, Chartered Surveyor, born in Birmingham (United Kingdom), on November 25, 1970 (Royaume-Uni), residing at 103 Bedford Hill, Balham, London SW12 9HE, United Kingdom.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration, effective as of the date hereof, Mr. Roeland P. Pels, lawyer, born in Hilversum (the Netherlands), on August 28, 1949, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, as B manager of the Company.

The sole shareholder acknowledges that, as a consequence of the above, the board of managers of the Company is composed as follows:

- a) Mr. Gavin MacEchem, as A Manager;
- b) Mr. Paul Flood, as A Manager;
- c) Mr. Patrice R. Gallasin, as B Manager;
- d) Mr. Bart Zech, as B Manager; and
- e) Mr. Roeland P. Pels, as B Manager.

Eight resolution

The sole shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually, to file any notice with the Luxembourg Trade and Companies Register and generally to perform any formalities in respect of the preceding resolutions.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,250.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, et le quatorzième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.981, ayant un capital social de 12.500,- EUR,

Ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mesch, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. MF INDUSTRIAL INVESTMENTS, S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MF2, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.985 (la Société), constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Mersch, en date du 28 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9.1 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

9.1. «Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et indiqué dans l'avis de convocation. Toute décision du conseil de gérance prise en contradiction avec les dispositions de l'article 9 des Statuts sera considérée comme ultra vires et en tant que telle sera déclarée nulle ab initio.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9.5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

9.5. «Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de ses membres et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et que la majorité des gérants de classe B de la Société de la Société aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9.6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

9.6. «En cas d'extrême urgence, les gérants peuvent participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, à condition que les gérants participent à la réunion du conseil de gérance d'un endroit situé dans le Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un des moyens susmentionnés équivaut à une participation en personne à la réunion.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 9.7 des Statuts.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de prendre acte et, dans la mesure applicable, d'accepter la démission de MANSFORD HOLDINGS PLC, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à 140 Brompton Road, London SW3 1HY, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 2962339 (Angleterre et le Pays de Galles) (Mansford), en qualité de gérant de classe A, à effet immédiat et de donner décharge à Mansford pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, les personnes suivantes comme gérants de classe A:

- M. Gavin MacEchern, avocat, né à Londres (Royaume-Uni), le 7 mars 1944, résidant à 45 Burnaby Street, London SW10 OPW, Royaume-Uni, et

- M. Paul Flood, expert-comptable, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 25 novembre 1970, résidant à 103 Bedford Hill, Balham, London SW12 9HE, Royaume-Uni.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, M. Roeland P. Pels, avocat, né à Hilversum (Pays-Bas), le 28 août 1949, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique prend acte que le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- a) Mr Gavin MacEchern, gérant de classe A;
- b) Mr Paul Flood, gérant de classe A;
- c) Mr Patrice R. Gallasin, gérant de classe B;
- d) Mr Bart Zech, gérant de classe B; et
- e) Mr Roeland P. Pels, gérant de classe B.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'accorder tout pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg et pour effectuer toutes actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec les précédentes résolutions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.250,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 septembre 2005, vol. 433, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(090261.3/242/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

MF 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 108.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(090262.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

MEW, MESSAGERIE EXPRESS WEISWAMPACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 120A, rue de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 92.781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2005, réf. DSO-BJ00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(903235.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

SONIA'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 113, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.957.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame Rosa Maria Oliveira Fonseca, ouvrière, née à Figueira Da Foz (Portugal) le 12 juillet 1966 (matr. 1966 07 12 383), demeurant à L-9088 Ettelbruck, 64, rue de Warken;

2. Madame Sonia do Carmo de Oliveira Fonseca, vendeuse, épouse Antonio Jorge Da Silva Soares Ferreira, née à Lavos (Portugal) le 23 août 1977 (matr. 1977 08 23 024), demeurant à L-9090 Warken, 22, rue de Welscheid.

La comparante Madame Rosa Maria Oliveira Fonseca, préqualifiée, actuellement seule associée de la société à responsabilité limitée SONIA'S, S.à r.l. avec siège social à Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr, (matr. 2000 24 18 194) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.957,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 novembre 2000, enregistrée à Diekirch le 1^{er} décembre 2000, vol. 604, fol. 67, case 6 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 22.774 de l'année 2001.

La comparante Madame Rosa Maria Oliveira Fonseca, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Sonia do Carmo De Oliveira Fonseca, préqualifiée et ce acceptant les cent vingt-cinq (125) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; la cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, par une des gérantes à savoir la dame Rosa Maria Oliveira Fonseca, préqualifiée.

Suite à la cession de parts qui précède les cent-vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de cent euros chacune, sont actuellement toutes réunies en les seules mains de la dame Sonia do Carmo de Oliveira Fonseca, préqualifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite la dame Sonia do Carmo de Oliveira Fonseca, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, l'alinéa 2 de l'article 6 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 2.** En raison de ces apports, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent euros 100.- EUR) chacune, sont toutes attribuées à la comparante, Madame Sonia do Carmo De Oliveira Fonseca, préqualifiée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de régler la gérance de la société comme suit:

1. Est acceptée la démission de la dame Rosa Maria Oliveira Fonseca, préqualifiée, comme gérante administrative de la société et décharge lui est accordée pour sa gérance.

2. Est nommée seule gérante de la société avec tous les pouvoirs pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature la dame Sonia do Carmo de Oliveira Fonseca, préqualifiée.

3. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-9051 Ettelbruck, 113, Grand-rue.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.M. Oliveira Fonseca, S. do Carmo de Oliveira Fonseca, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 2005, vol. 616, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 septembre 2005.

P. Probst.

(090252.3/4917/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

DF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 111.398.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DECHERT L.L.P., a limited liability partnership established under the laws of the State of Pennsylvania (USA), with its address at 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793,

here represented by Mr Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Philadelphia on 11 October 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the financing of any partnership, company or enterprise which are members of its group and/or the acquisition of participations in any partnership, company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises and/or partnerships in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of DF LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the individual signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

DECHERT L.L.P., prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:

- Mr Ellman David, chief financial officer, with professional address at 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793;

- Mr Rizzo Richard, lawyer, with professional address at 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793;

- M^e Brucher Jean, lawyer, with professional address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg;

- M^e Seimetz Marc, lawyer, with professional address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DECHERT L.L.P., un partnership à responsabilité limitée établi conformément aux lois de l'Etat de Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse au 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Philadelphie, le 11 octobre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement au financement de tout partnership, société ou entreprise qui font partie de son groupe et/ou à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans tout partnership, société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités et/ou partnership dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de DF LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par DECHERT L.L.P., préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Ellman David, chief financial officer, avec adresse professionnelle à 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793;

- M. Rizzo Richard, avocat, avec adresse professionnelle à 1717 Arch St., 4000 Bell Atlantic Tower, Philadelphia, PA 19103-2793;

- M^e Brucher Jean, avocat, avec adresse professionnelle au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg;

- M^e Seimetz Marc, avocat, avec adresse professionnelle au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 39, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094470.3/230/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

TECH AGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 110.562.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2005 du Conseil d'Administration

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Monsieur Christian Marbaix, demeurant à F-94360 Bry-sur-Marne, 83, quai Ferber, qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Il a été décidé que la société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un doit être obligatoirement l'administrateur-délégué ou

- par la seule signature de l'administrateur-délégué pour les actes relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089831.3/1051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

TRANSPORT LIQUIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R. C. Luxembourg B 91.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2005, réf. DSO-BJ00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(903236.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 octobre 2005.

FINPROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 95.876.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FINPROJECT S.A.
Signature

(089744.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AVIAPARTNER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.949.

*Extrait des résolutions prises le 20 septembre 2005 par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société
et par le Conseil d'Administration de la société*

Il résulte des résolutions adoptées en date du 20 septembre 2005 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide (i) de confirmer la nomination de Monsieur David Osborne, Monsieur Mark Redman et DiliVer 7 BVBA en tant qu'administrateurs de la Société, (ii) de désigner Monsieur David Osborne en tant qu'Administrateur A, Monsieur Mark Redman en tant qu'Administrateur B et DiliVer 7 BVBA en tant qu'Administrateur C et (iii) de nommer les personnes ou entités suivantes en tant qu'Administrateurs D de la Société, avec effet à la date de l'Assemblée pour un mandat dont la durée expirera à l'occasion de l'Assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Alexis Verougstraete, administrateur de sociétés, né le 14 juin 1940 à Cusset (France), résidant à Gouvernementsweg 174, B-1950 Kraainem, Belgique; et

- Monsieur Peter Bluth, administrateur de sociétés, né le 9 août 1947 à Hambourg (Allemagne), résidant au Memelstrasse 12, D-65191 Wiesbaden, Allemagne.

- En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David Osborne, Administrateur A;
- Monsieur Mark Redman, Administrateur B;
- DiliVer 7 BVBA, Administrateur C;
- Monsieur Peter Bluth, Administrateur D; et
- Monsieur Alexis Verougstraete, Administrateur D.

Il résulte des résolutions adoptées en date du 20 septembre 2005 par le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) que:

- le Conseil d'Administration décide de nommer DiliVer 7 BVBA en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet au 20 septembre 2005 pour une durée indéterminée et de déléguer à DiliVer 7 BVBA la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec sa gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089982.3/253/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

11411

PNEUACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.474.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PNEUACT S.A.

Signature

(089746.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 28.679.

Herr Karl-Armin Alberts ist am 10. August 2005 aus der Gesellschaft ausgeschieden. Deshalb endet gemäß Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft die Amtszeit als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 23. September 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089799.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 49.010.

Herr Karl-Armin Alberts ist am 10. August 2005 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft ausgeschieden.

Luxemburg, den 23. September 2005.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089802.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

B.T. CORPORATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue H. Heine.
R. C. Luxembourg B 65.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 septembre 2005 à 10.00 heures

Après discussion pleine et entière l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Enzo Tassan comme membre du Conseil d'Administration à la date de la présente réunion avec quitus à lui accorder lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;

2. Nomination de Madame Patrizia Bocchi en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration à partir de la date de la présente réunion, avec la fonction d'administrateur-délégué;

Après la nomination de Madame Patrizia Bocchi, qui accepte et qui assiste à la présente réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées par tous les participants à l'Assemblée Générale Extraordinaire:

3. Prise de connaissance de l'acceptation de sa nomination par Madame Patrizia Bocchi comme nouveau membre du Conseil d'Administration à partir de la date de la présente réunion, avec la fonction d'administrateur-délégué;

4. La présente assemblée décide d'annuler avec effet immédiat tous les pouvoirs de signature de Monsieur Ezio Tassan;

5. La présente assemblée décide d'accorder à Madame Patrizia Bocchi avec effet immédiat les pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature et de signer au nom de la société en la représentant par sa seule signature dans les limites de l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

11412

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089783.3/766/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

B.T. CORPORATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue H. Heine.

R. C. Luxembourg B 65.271.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire
le 12 septembre 2005 à 11.00 heures*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1- Renouvellement des mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués de la société;
- 2- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société;
- 3- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de Monsieur Giovanni Bocchi, de Madame Anique Klein-Bourkel, de Madame Patrizia Bocchi et de Monsieur Michel Bourkel, qui acceptent, ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Hoffeld, qui accepte, pour l'exercice social 2005.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., siège 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, qui accepte, pour l'exercice 2005.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089786.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

NEW TIGER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.266.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW TIGER CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.266, constituée suivant acte en date du 20 août 1992 publié au Mémorial C numéro 589 du 12 décembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.250 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. dissolution anticipée de la société;
4. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

11413

Première résolution

L'assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les bilans et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004.

Troisième résolution

La perte totale de l'exercice s'élevant à EUR 104.661,64, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures comptables de la société.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Dumont, I. Maréchal-Gerlaxhe, C. Coulon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(090333.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

CIRTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.806.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise CIR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de et à Luxembourg Section B, numéro 15.381;

ici représentée par le Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué Monsieur Pierluigi Ferrero, demeurant à I-10015 Ivrea (Italie), 9/A, Via Germane.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CIRTEL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 77.806, a été constituée suivant acte reçu le 5 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 148 du 27 février 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme CIRTEL INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), représentés par 5.000.000 (cinq millions) d'actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CIRTEL INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la comparante.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ferrero, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(090340.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

ORIFAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.184.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 septembre 2005 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés MAJENTEL S.A. et CLEVERDAN S.A. ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat à la date de la présente assemblée.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour ORIFAL CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02122. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(089820.3/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AUGESONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 65.024.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 octobre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale, qui se prononcera sur les comptes au 31 juillet 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

- M. Gianlorenzo Urbani, administrateur de sociétés, né le 12 février 1939 à I-Milan, demeurant à CH-Lugano, 2, Via Mazzini, président du conseil d'administration.

- M. Marco Tognacci, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1959 à I-Forli, demeurant à I-47900 Rimini, Via Macanno 38N.

- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 LUXEMBOURG, 121, avenue de la Faïencerie.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle du Président.»

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02129. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(089868.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

INTERNATIONAL LUXEMBOURG TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.685.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juillet 2005

Bureau

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Nicolas Bannasch.
Le président nomme secrétaire de l'assemblée Mme Christelle Gaioni.
Mlle Cynthia Malget est nommé scrutateur.

Présences

Les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.
Les associés assistant en personne à la présente assemblée générale extraordinaire sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe laquelle a été signée avant la séance par les associés présents.
Ladite liste, signée par les membres du bureau indique que 100 sur 100 parts sociales sont présentes.

Ordre du jour:

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) La révocation de la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à Luxembourg du poste de commissaire aux comptes;
 - 2) La nomination au poste de commissaire aux comptes Monsieur Luca Di Fino, expert comptable, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
 - 3) Le transfert du siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.
- La présente assemblée générale extraordinaire réunissant 100 sur 100 parts sociales est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des parts sociales présentes la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de:

- 1) révoquer la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à Luxembourg du poste de commissaire aux comptes;
 - 1) nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Luca Di Fino, expert comptable, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
 - 2) transférer le siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 15.00 heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal lequel est signé par les membres du bureau et les associés ou mandataires qui en expriment le désir.

Dont procès-verbal.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01310. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089821.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

MOLITOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.179.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg, le 19 septembre 2005 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que l'adresse de Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi est actuellement située à P.O. Box 12954, Jeddah, 21483, Royaume d'Arabie Saoudite et celle de Monsieur Karim Karaman est actuellement située à Bridgeport LTD., 3 Carlos Place, London, W1K 3AN United Kingdom.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour MOLITOR LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089824.3/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

11416

E.A. HOLDING (LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.680.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juillet 2005

Bureau

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. Nicolas Bannasch.
Le président nomme secrétaire de l'assemblée Mme Christelle Gaioni.
Mlle Cynthia Malget est nommé scrutateur.

Présences

Les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.
Les associés assistant en personne à la présente assemblée générale extraordinaire sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe laquelle a été signée avant la séance par les associés présents.
Ladite liste, signée par les membres du bureau indique que 100 sur 100 parts sociales sont présentes.

Ordre du jour:

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) La révocation de la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à Luxembourg du poste de commissaire aux comptes;
- 2) La nomination au poste de commissaire aux comptes Monsieur Luca Di Fino, expert comptable, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
- 3) Le transfert du siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

La présente assemblée générale extraordinaire réunissant 100 sur 100 parts sociales est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des parts sociales présentes la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de:

- 1) révoquer la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à Luxembourg du poste de commissaire aux comptes;
- 2) nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Luca Di Fino, expert comptable, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
- 3) transférer le siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 12.00 heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal lequel est signé par les membres du bureau et les associés ou mandataires qui en expriment le désir.

Dont procès-verbal.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01312. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089823.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

E.T.I. LUX, ETUDE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.711.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETUDE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE LUX, en abrégé E.T.I. LUX, avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.711, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 631 du 5 septembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 916 du 24 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Virginio Novali, tuyauteur, demeurant à F-57700 Marspich/Hayange, 7, rue du Cimetière (France).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Firouz Benammar, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Lepretre, administrateur-directeur, demeurant à Roeser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constatation que le capital social actuel de 31.000,- EUR a été libéré lors de la constitution à concurrence de 25%, faisant 7.750,- EUR.

2.- Fixation du capital social, en vue de la transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, à 13.000,- EUR.

3.- Augmentation de capital à concurrence de 5.250,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 7.750,- EUR à 13.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.

4.- Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.

6.- Nomination d'un ou plusieurs gérants et détermination des pouvoirs.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les cent (100) actions représentatives du capital initial de la société anonyme, fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), ont été libérées en numéraire à raison de 25% lors de la constitution de la société, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) était à la disposition de la société.

Deuxième résolution

En vue de la transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, objet des présentes, l'assemblée décide:

- de fixer le capital social à treize mille euros (13.000,- EUR), et

- d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille deux cent cinquante euros (5.250,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) à treize mille euros (13.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles.

Le montant de cinq mille deux cent cinquante euros (5.250,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

L'assemblée décide en outre de transformer les actions de la société anonyme en parts sociales, de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (130,- EUR).

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ETUDE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE LUX, en abrégé E.T.I. LUX.

Art. 3. La société a pour objet les activités de tuyauterie, de chaudronnerie, de soudure et de maintenance.

La société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Roeser.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent trente euros (130,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Virginio Novali, tuyauteur, demeurant à F-57700 Marspich/Hayange, 7, rue du Cimetière, (France), quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Mademoiselle Caroline Novali, vendeuse, demeurant à L-3429 Dudelange, 162, route de Burange, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Virginio Novali, tuyauteur, né à Aumetz, (France), le 17 janvier 1956, demeurant à F-57700 Marspich/Hayange, 7, rue du Cimetière, (France), comme gérant, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant père et fille. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Roeser, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Novali, F. Benammar, P. Lepretre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 20, case 6. – Reçu 26,25 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091420.3/231/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.512.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 juin 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Jean-Marc Léonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A. - 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089859.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.779.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2005 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les Sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Les sociétés INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS GROUPE S.A., 1, avenue Athéna, B-1348 Ottignies Louvain-la-Neuve et INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS SERVICES S.A., 62, rue Montoyer, B-1000 Bruxelles ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089822.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

NORRFORS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 67.720.

EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 21 septembre 2005 a renouvelé les mandats des gérants:

- M. Lars Lidgren, manager, Bredgatan 9F, SE-22221 Lund, Sweden;
- M. Henri Grisius, manager, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour NORRFORS, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089833.3/833/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

JACOBY-WAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange (Ettelbruck), 13, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 65.408.

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marco Jacoby, agent d'assurances, demeurant à L-4964 Clemency, 21, rue de Grass, détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.
- 2) Monsieur Patrick Wampach, agent d'assurances, demeurant à L-8522 Beckerich, 2, Millewee, détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée JACOBY-WAMPACH, S.à r.l., avec siège social à L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.408, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 709 du 1^{er} octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 602 du 18 avril 2002 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 89 du 17 janvier 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch, à L-9145 Erpeldange (Ettelbruck), 13, Porte des Ardennes.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Erpeldange (Ettelbruck).

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.»

Deuxième résolution

Les associés décident de confirmer Messieurs Marco Jacoby et Patrick Wampach, préqualifiés, comme gérants de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jacoby, P. Wampach, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 2005, vol. 433, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 octobre 2005.

A. Weber.

(094856.3/236/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

JACOBY-WAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange (Ettelbruck), 13, Porte des Ardenes.

R. C. Luxembourg B 65.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(094857.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 34.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2005

L'assemblée a décidé:

* D'élire treize (13) administrateurs, en particulier de réélire les treize (13) administrateurs actuels:

- Edward C. Johnson 3d,
- Barry R.J. Bateman,
- Glen R. Moreno,
- David J. Saul,
- Helmert Frans van den Hoven,
- Glen Fukushima,
- Sir Charles Fraser,
- Jean Hamilius,
- Frank Mutch,
- Arno Morenz,
- Alexander Kemner,
- Simon Haslam,
- FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

* D'élire le Réviseur d'entreprises, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

H. van Eldik / N. Phillips

Administrateur délégué de FIDELITY FUNDS / Secrétaire de l'assemblée générale ordinaire de FIDELITY FUNDS

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089939.3/850/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

TERNETWERKE A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 16.632.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 septembre 2005 que la société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2005 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TERNETWERKE A.G. (en liquidation)*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089866.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.069.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 11 octobre 2005 a été nommée Administrateur-délégué

Madame Marie-Claire Feyder, née le 19 avril 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089884.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LUBEH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.668.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pierre Baldauff, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089920.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

INVESCO CE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2005

En date du 14 septembre 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Pierre-Yves Goemans en date du 31 décembre 2004,
- de ne pas renouveler le mandat de M. Rémi Leservoiser en qualité d'Administrateur,
- d'élire M. Jan Hochtritt en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2006, en remplacement de M. Rémi Leservoiser,
- de renouveler les mandats de M. Bernhard Langer, M. Jean-Baptiste Douville de Franssu, M. Yves Van Langenhove et de M. Patrick Rivière en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089892.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PADOVAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 68.882.

Ouverture de succursale

Extrait

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenu en date du 14 octobre 2005, qu'il est décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg, rue de Hollerich 19, sous le nom commercial de «DELUXX» ayant pour objet un débit de boissons.

Est nommé représentant permanent de la succursale pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul Padovan, demeurant à Luxembourg, rue de Cessange 26.

Les activités de dépannage sont maintenues et ne sont en rien affectées par l'ouverture de cette succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PADOVAN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02991. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089901.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 86.882.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société du 7 octobre 2005 que M. Olivier Brahin a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Philippe Detournay;
- M. Benjamin Drew Velvin III.

LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089943.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Étoile.
R. C. Luxembourg B 88.635.

Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on 11 October 2005

The Meeting resolved:

- to elect eight (8) Directors, specifically to re-elect:

- Mr Thomas Balk,
- Mr Martin Cambridge,
- Mr Henk van Eldik,
- Mrs Emmanuelle Entringer,
- Mr Raymond Peers,
- Mr Andrew Steward,
- Mr Marc Wathelet,

- And FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. as Corporate Director.

All such Directors were elected to serve until the next Annual General Meeting.

- to elect the Auditors, specifically to re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, as Auditors of the Company for the current fiscal year.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg is elected until the next Annual General Meeting.

Luxembourg, 11 October 2005.

C. Hellers / N. Phillips

Director, FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Corporate Director FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. / Secretary to the Annual General Meeting of Shareholders of FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2005

L'assemblée a décidé:

- D'élire huit (8) administrateurs, en particulier de réélire:

- M. Thomas Balk,
- M. Martin Cambridge,
- M. Henk van Eldik,
- Mme Emmanuelle Entringer,
- M. Raymond Peers,
- M. Andrew Steward,
- M. Marc Wathelet,

- et FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. comme Corporate Director.

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

C. Hellers / N. Phillips

Administrateur FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Administrateur social FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. / Secrétaire de l'assemblée générale des actionnaires de FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02763. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089932.3/850/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.